

Rapport de mise en service.

Referentie: - ARAB Art 54 Quater - Politique de prévention.
 - AR du 12 août 1993 concernant l'utilisation des équipements de travail.
 - DGMR-SPS-PRPER-POPX-001

I. Identification du matériel.

1.1 Emplacement :

- Corps : DGMR
- Unité : MR C&I
- Atelier/Service : MR C&I

1.2 Equipement de travail :

- Dénomination : Destructeurs de document
- Marque : IDEAL
- Type : 2601
- Numéro de série 2423250
- Année de fabrication 2001
- Fabricant : IDEAL Krug & Priester
- Fournisseur : Defense
- NSN : Numéro de contrat :

1.3 Specifications :

- Emploi : Automatique Manuel
- Mobilité : Fixe Mobile
- Source d'énergie
 - Electricité Tension : 230 Phases : Classe d'explosion :
 - Air comprimé Pression : bar
 - Eau Pression : bar
 - Source radioactive

Autre :

II. Donnée par rapport aux travailleurs, opérateurs de l'équipement de travail.

- Nombre de travailleurs qui, dans des circonstances normales, utilisent l'équipement de travail :
01 (une)
- Un employé seul, est-ce qu'il effectue du travail dangereux et isolé? Oui Non
- A-t-on besoin de protection individuelle? (EPI) Oui Non
- S'agit-t'il d'une fonction de sécurité? Oui Non
- Protection de jeunes (-18 ans)? Oui Non
- Une formation complémentaire est-elle nécessaire? Oui Non

III. Données par rapport à l'entretien et la conformité de l'équipement de travail.

3.1 Y a-t-il un règlement d'atelier et des instructions d'emploi et d'entretien?

- Oui
 Non Raison :

3.2 Les carnets d'entretien sont-ils disponibles?

- Oui
 Non Raison : Pa prévue

3.3 Doit-on consulter des spécialistes pour l'entretien?

- Nécessaire
- Pour quel aspect? :
 Pas nécessaire

3.4 Le fournisseur a-t-il fourni les document attestant les conditions stipulées lors de la commande?

- Oui Non
Contiennent-ils des anomalies?
 Oui Non
- Lesquelles? :

3.5 Quelle documentation est ajoutée à ce rapport? :

- Image
- Attestation "Prise de connaissance du manuel d'utilisation".
- Manuel
- Prescription minimales

3.6 L'organe de concertation a-t-il été consulté?

- Oui Non Pas d'application

3.7 L'autorisation a-t-elle été respectée?

- Oui Non Pas d'application

3.8 L'équipement de travail, ou le moyen de protection collectif, tombe-t-il dans la catégorie d'une des exceptions prévues dans l'art 54. quater 3.5 du RGPT?

- Oui Non
- Si oui, les exigences relatives à l'exemption, sont-elles respectées?
 Oui Non
- Si non, lesquelles ne sont pas respectées? :

IV. Remarques et conclusions finales.

4.1 Le matériel doit-il faire l'objet d'inspections ou contrôles périodiques?

Oui

Non

- Si oui, lesquelles? : Pers de la Défense habilité

- Avec quelle périodicité? : 1 an

4.2 Remarques.

- Lire des manuels avant l'emploi
- Contrôle avant et après usage

4.3 Avis relatif à la mise en service.

L'équipement de travail précité peut être mis en service:

Oui

Oui, avec les restrictions suivantes:

Si conformes aux points mentionnés en Par 4.2

Non Raison:

Nom rédacteur 1Sgt H. CHOUBANE

Fonction: Conseiller en Prévention

Date: 05 JUIN 2013

Signature

Visa Chef SLPPT-08

Nom: Cdt J-M MAES

Date: 05 JUIN 2013

Signature

Visa Médecin de travail.

Nom: Med Cdt E. DECOCK

Date:

Signature

4.4 Décision du Chef de Corps ou de L'autorité en exerçant les attributions.

Pour la mise en service, le Chef de Corps ou l'autorité en exerçant les attributions.

Nom:

Date:

Signature

F. GOETYNCK, Ir
Col BEM
MRC&I-I

26 Jun 13

Remarque: Le moyen de travail sera dorénavant connu auprès du service SLPPT-08 sous le numéro suivant
numéro: 5/C308/14001 Numéro inspecteur:

Image équipement de travail



N° Equipment de travail : 5/C308/14001
Numéro d'inspecteur :
Équipement de travail : Destrueteurs de document
Marque : IDEAL
Type : 2601
Numéro de série : 2423250
Année de fabrication : 2001
NSN :
Contractnummer :